# MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

**04** MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

O Annexes

# GSM - Projet d'extension de carrière - Commune de Beaucaire (30)

# CETIAC, CONSEIL EN COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

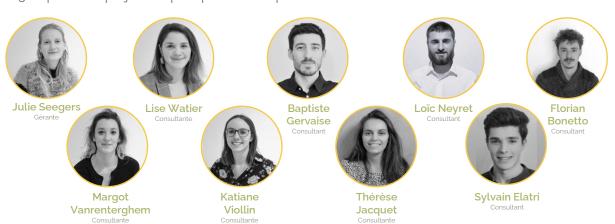
Etudes préalables agricoles, accompagnement à la construction des projets agricoles, suivi –

Depuis 2017, CETIAC vous propose une expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.

### L'équipe CETIAC

L'équipe de CETIAC est constituée d'ingénieurs agronomes capables d'apporter une expertise répondant aux enjeux de compensation agricole collective adaptée au territoire, aux ressources du territoire, aux usagers et à ces acteurs économiques.

Plus de 450 missions ont été réalisées en 5 ans d'existence, sur tout le territoire national, dont plus de 50% pour des projets de parc photovoltaïque au sol.



Un accompagnement sur mesure au dimensionnement des projets agricoles

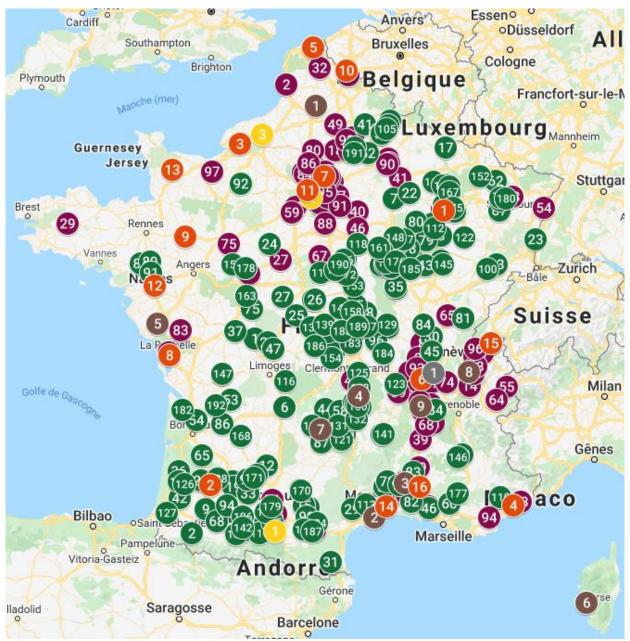
En parallèle du volet réglementaire, CETIAC propose un accompagnement à la mise en place des projets agricoles sous panneaux photovoltaïques. Ce travail réalisé très en amont de l'instruction, permet d'étudier les possibles activités compatibles.

Chez CETIAC nous pensons qu'il n'y a pas d'agriculture sans agriculteur. Nous faisons donc le maximum pour mettre en relation et travailler avec les agriculteurs du secteur pour retenir et construire le projet agricole le plus pertinent pour le territoire comme pour les filières agricoles.

### Mais aussi aux suivis de la mise en œuvre et sur le long terme

Une fois les autorisations accordées, le temps est alors à la mise en place effective et la concrétisation du projet agricole suivant les étapes proposées. CETIAC intervient sur les étapes de préparation de l'arrivée de l'agriculteur sur le secteur, afin de bien vérifier qu'aucun point bloquant ne vient contraindre le déroulé prévu et à adapter autant que nécessaire. Ce travail de mise en œuvre permet aussi de rendre les premiers comptes aux services instructeurs.





Chiffres clés de CETIAC

# 350 EPA

Réalisées ou en cours de réalisation sur tout le territoire national

8 consultants spécialisés une présence sur toutes les régions

Interventions de CETIAC

Bordeaux (Aménagement) – Vert (Energies renouvelables) Bleu (Gestion de l'Eau) –

# MÉTHODOLOGIE CETIAC

### Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole

Pour estimer les impacts d'un projet, CETIAC a mis en place une méthodologie permettant de caractériser l'économie agricole initiale et d'analyser la perte ou le gain de cette valeur ajoutée de référence dans le cadre de la mise en place du projet. Le chiffrage est donc réalisé en plusieurs étapes.

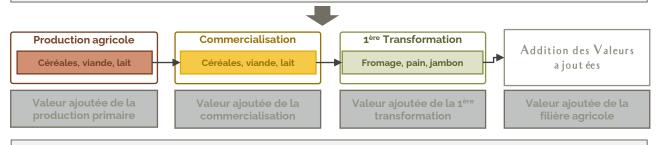
Ces dernières sont présentées ici

### Méthodologie de chiffrage : la valeur ajoutée de référence

CETIAC a mis en place sa méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole d'après l'approche suivante :

- » Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- L'analyse de la production primaire est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de productions et de comptabilité des entreprises les plus locales possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- » Les opérateurs des filières concernées (commercialisation et 1ère transformation) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une valeur ajoutée de référence englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

### LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE :

# Produit brut Consommations externes Valeur ajoutée

Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires). La Valeur Ajoutée est la différence entre le Chiffre d'Affaires et les consommables (marchandises, matières premières,...) et les autres achats externes (sous-traitance).

<u>Intérêt de la valeur ajoutée</u> : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Détails du calcul	Données économiques
Chiffre d'Affaires commercial (HT) +/- Stocks c	→ Marge commerciale ①
Chiffre d'Affaires productif (HT) +/- Stocks p	→ Production ②
1 + 2 – Autres achats consommés	→ VA Valeur ajoutée ③
3 – Frais de personnel, impôt et taxes (hors impôt sur le bénéfice)	→ EBE Excédent Brut d'Exploitation ④
(4) +/- Autres produits et/ou Charges d'exploitations (frais divers, amortissements)	→ RBE Résultat Brut d'Exploitation (5)
Produits - Charges financiers	→ RF Résultat financier ⑥
5 +/- 6	→ RC Résultat Courant avant Impôts ⑦
Produits – Charges exceptionnels	ightarrow RE Résultat Exceptionnel $(8)$
7 +/- 8 - Impôt sur le bénéfice	→ RN Résultat Net ⑨

# GSM - Projet d'extension de carrière - Commune de Beaucaire (30)

# BIBLIOGRAPHIE DE L'ÉTUDE

### Base de données économiques

**AGRESTE** : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRAAF Occitanie: études des filières agricoles régionales et/ou départementales

**ESANE**: Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer: Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

**INAO**: Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

**IPAMP :** indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

**RICA** (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

### **CERESCO COMPALIM:**

Le taux de couverture surfacique théorique correspond aux surfaces disponibles théoriquement pour couvrir les besoins alimentaires de la population du territoire (c'est-à-dire du périmètre élargi). Le nombre de j/an correspond au nombre de jours où les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi pourraient être fournis par les productions du périmètre élargi.

Le taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation humaine correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des surfaces en productions végétales pour couvrir les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi.

Le taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation du cheptel correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des surfaces en productions végétales pour couvrir assurer l'autonomie alimentaire des animaux devant être élevés sur le périmètre élargi pour répondre aux besoins de l'alimentation humaine. Attention, il ne s'agit pas des besoins du cheptel existant aujourd'hui sur le périmètre

Le taux de couverture du cheptel correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des animaux élevés pour couvrir les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi

# GLOSSAIRE Principaux sigles utilisés dans l'étude préalable agricole

ADEAR	Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AFAF	Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFES	Association Française de l'Etude des Sols : harmonisation des études de sol au niveau national. Denis Baize (ancien président AFES) a publié référentiel pédologique
AOP	Appellation d'Origine Contrôlée
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
BA	Bénéfices Agricoles
BDNI	Base de Données Nationale d'Identification (cheptel)
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNC BRGM	Bénéfices Non Commericaux
CA	Bureau de Recherches Géologiques et Minières  Chiffre d'Affaires
CA	Communauté d'Agglomération
	Capital Expenditure : dépenses d'investissement
CC	Communauté de Communes
CCh	Capacité au champ = RU + eau inutilisable
CDCEA	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (avis changement PLU si pas de SCoT)
CDEX	Classe de Dimension Economique
CDOA	Commission Départementales d'Orientation Agricole
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
CEC	Capacité d'Échange Cationique : mesure de la capacité du CAH (Complexe Argilo-Humique) à fixer des cations <=> taille du réservoir en éléments nutritifs
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CIVE	Culture Intermédiaire à Vocation Environnementale
CLC	Corine Land Cover
COP	Céréales et Oléo-Protéagineux
CRE	Commission de Régulation de l'Energie (tarif)
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
DADS DADS	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole Déclaration Annuelle de Données Sociales
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner (SAFER)
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs (SCoT)
DPB	Droit au Paiement de Base > versé en fonction des surfaces détenues par les agricultures (anc. DPU : Droit au Paiement Unique)
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (1≤ pers. physique ≤10, majeur, responsabilité limitée à l'apport)
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EMP	Effectif Moyen Présent
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI ESANE	Etablissement Public de Coopération Intercommunale Elaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise
ETA	Etaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise  Entreprise de Travaux Agricoles
ETP	Equivalent Temps Plein
FADEAR	Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural <=> 23% aides PAC
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie <=> 77% aides PAC
FNE	France Nature Environnement
GAB	Groupement d'Agriculture Biologique
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en commun (activité agricole, 2 ≤ pers. physique ≤10, majeur, ≤ 1500€, participation aux activités agri, responsabilité max de 2 fois leur capital)
GIP	Groupement d'Intérêt Public
	Groupement d'Intérêt Scientifique
GIS	Groupement d'Utilisation de Financement Agricole
GUFA	
GUFA IAA	Industrie Agro-Alimentaire
GUFA IAA ICHN	Industrie Agro-Alimentaire Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels
GUFA IAA ICHN IGP	Industrie Agro-Alimentaire Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels Indication Géographique Protégée
GUFA IAA ICHN	Industrie Agro-Alimentaire Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels

ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
_AAAF	Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte > atteindre 40% de production d'électricité
TECV	renouvelable en 2030
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MIN	Marché d'Intérêt National
10S	Mode d'Occupation de Sol (IdF)
NPK	Azote (N) Phosphore (P) Potassium (K) (engrais minéraux)
ONCEA	Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles
DNVAR	Organisme National à Vocation Agricole et Rurale
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
PAC	Politique Agricole Commune
PAD	Projet Agricole Départemental
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT	Projet Alimentaire Territorial
BS	Production Brute Standard
CAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
EB	Plan d'Exposition au Bruit
ETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
	Force de succion de la plante <=> force avec laquelle l'eau est retenue dans le sol
F	+ pF augmente, - la plante arrive à pomper
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (inter
PNR	Parc Naturel Régional : charte + plan (occupation des sols) revus tous les 12 ans
os	Plan d'Occupation des Sols (ancien nom du PLU, caduque le 01/01/2020 -> RNU
PPA	Power Purchase Agreement : Contrat d'achat d'électricité
PPAM	Protéagineux et Plantes Aromatiques, Médicinales et à parfum
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PEANP	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PRA	Petite Région Agricole
PRAD	Plan Régional d'Agriculture Durable
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
RE	Résultat Exceptionnel
RF	Résultat Financier
RFU	Réserve Facilement Utilisable par la plante (mm/cm)
RGA	Recensement Général Agricole
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RPG	Registre Parcellaire Graphique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
CEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOP	Société Coopérative de Production
CoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIQO	Signes d'Identification de Qualité et d'Origine
RADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
RCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
RCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TH	Surface Toujours en Herbe
CR	Taillis à Courtes Rotations
MS	Tonnes de Matière Sèche
VB	Trame Verte et Bleue
IGB	Unité Gros Bétail/Bovin
JMO	Unité de Main d'Œuvre
JTA	Unité de Travail Annuel
JTCATF	Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et la Forêt > calcul Mt CO2 éq total (émissions de Cultures, ZU, autres et absorption de Prairies, Forêts)
JTH	Unité de Travail Humain
ZAC	Zone d'Activité Concertée ou Commerciale ou Economique (ZAE)
ZAP	Zone Agricole Protégée
IP NIEEE	Zone d'Implantation Potentielle
NIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique Zones de Non Traitement (distance de sécurité à respecter vis-à-vis des éléments environnants (habitation
ZNT	cours d'eau, etc.)

Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

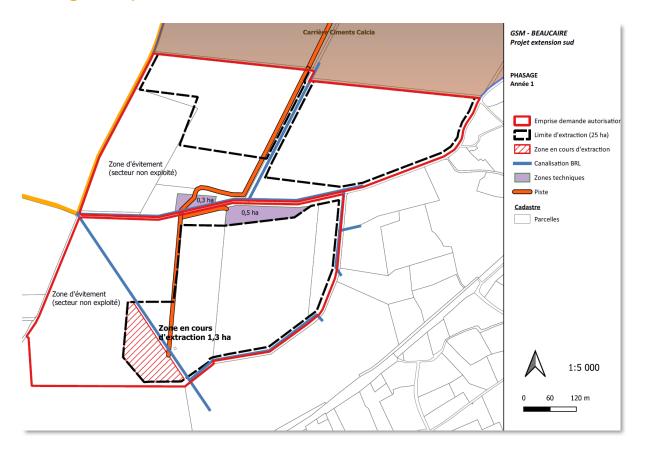


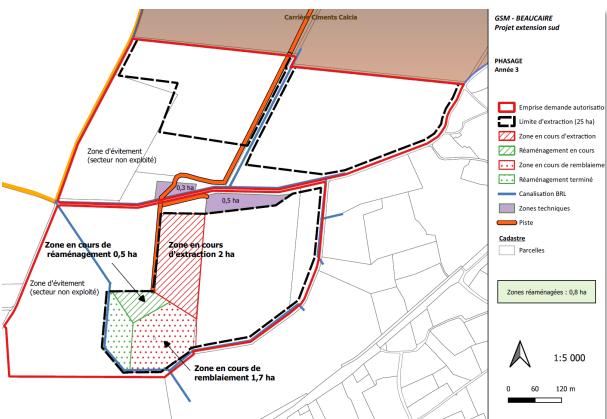
nous sommes joignables au 04 81 13 19 50 et via contact@cetiac.fr

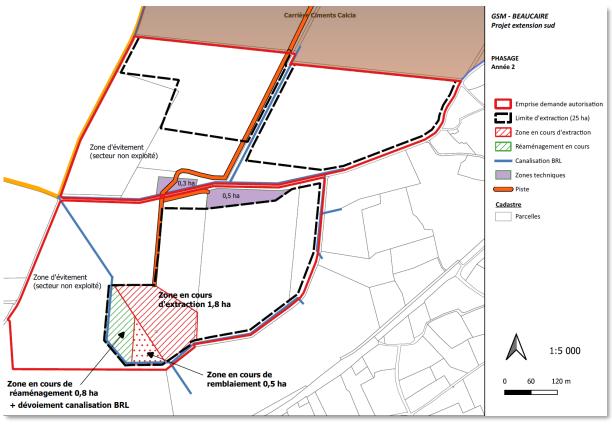
## Sommaires des pièces

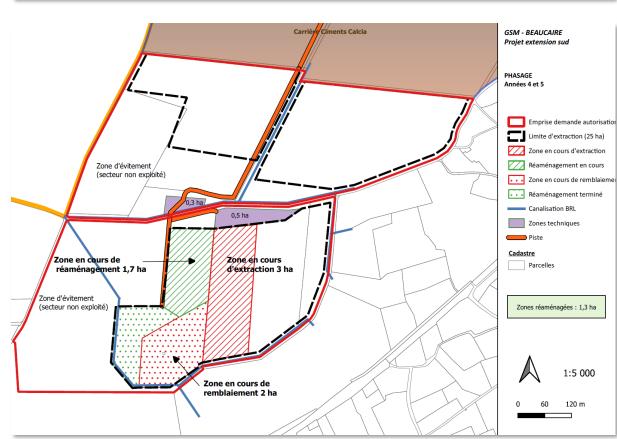
Phasage du projet d'extraction – page 86 Protocole de remise en état RVS – page 89 Avis INAO – page Engagements et protocoles d'accord

## Phasage du projet d'extension de la Carrière GSM de Beaucaire

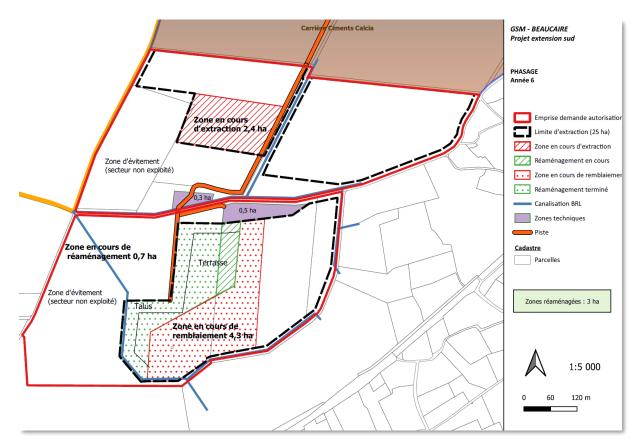


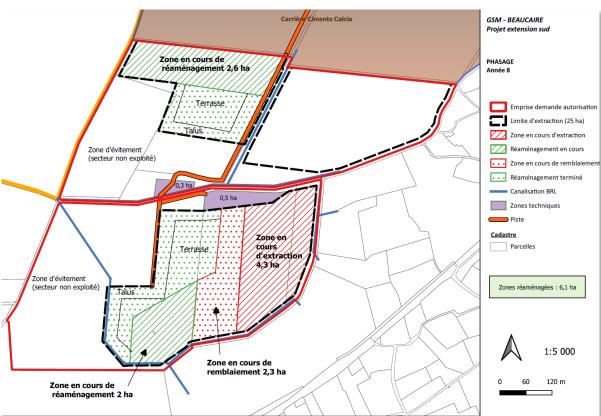


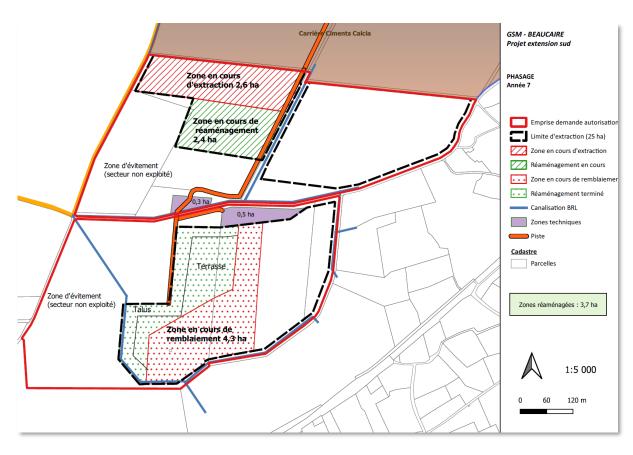


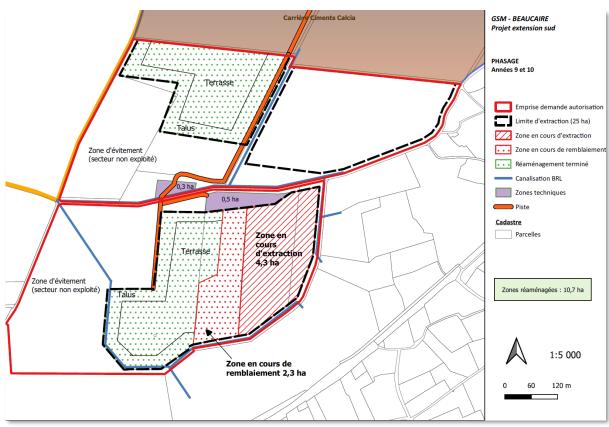


### Phasage du projet d'extension de la Carrière GSM de Beaucaire



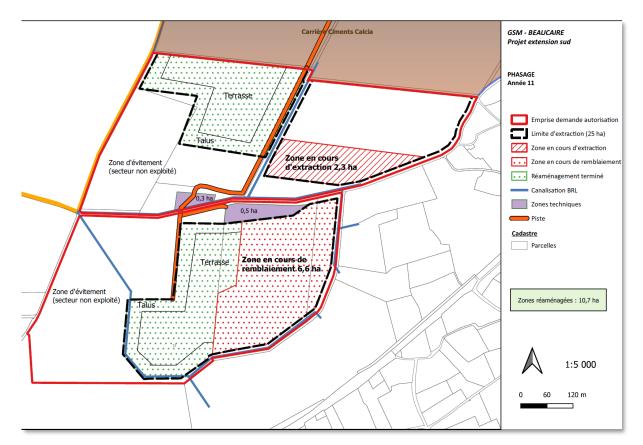


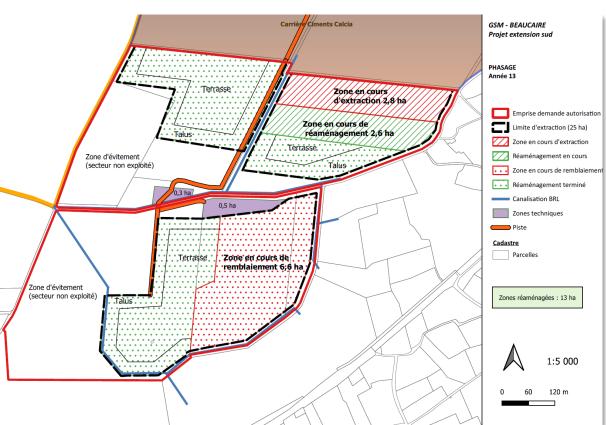


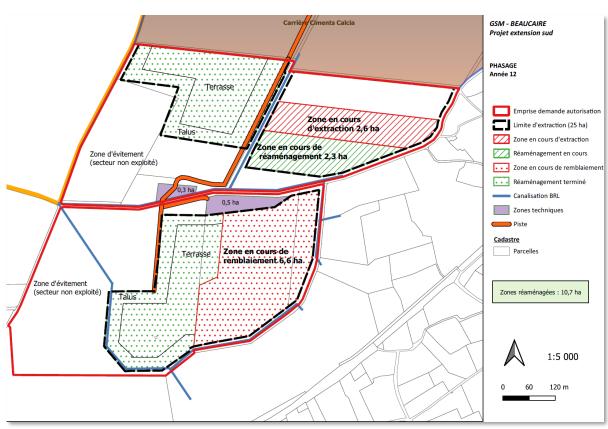


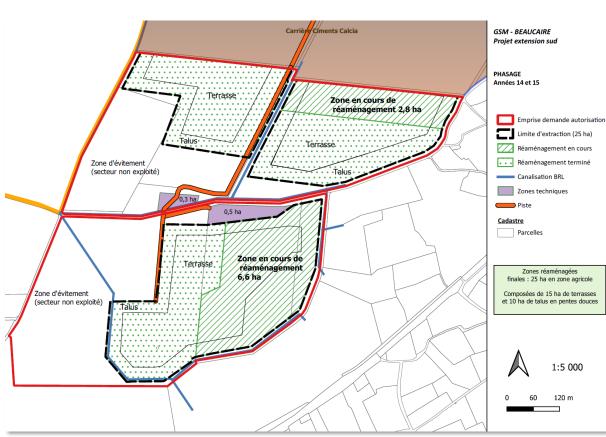
3SM – Projet d'extension de carrière – Commune de Beaucaire (;

## Phasage du projet d'extension de la Carrière GSM de Beaucaire









siyi – Projet a extension de carrière – commune de Beaucaire

### Protocole de remise en état RVS

07/03/2023



### PRESENTATION DE LA SOCIETE

www.consultants-viticoles.fr 05.57.64.83.59-06.22.23.18.30

Audits et accompagnements techniques - Agro-pédologie et cartographie -Fertilisation - Entretien des sols - Suivi phytosanitaire- Formations techniques



Richard VANRENTERGHEM



Antoine CORNUAULT



Florence LEVIGNE



Louise CLARE

- Appui technique global
- Conseil phytosanitaire indépendant (spécifique) du traitement jusqu'à l'analyse des résidus dans les vins
- Conseil phytosanitaire stratégique
- Ferfilisation, entrefien des sols, conduite globale

Détail des prestations en fin de document.

- Plus de 100 clients 3 000 Ha suivi
- Gestion des plantations nouvelles, audit agro-pédologique
- Cartographie de terroirs
- Agro-écologie et démarches environnementales
- > Imagerie proxy et télédétection avec modulation des intrants
- Actions de formations techniques

Un conseil sur mesure, concret et appliqué!



## S Projet d'extension de la carrière de Beaucaire



### APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

Les sols du périmètre élargi se situent sur la formation détritique des Costières (Fyb) correspondant à des alluvions villafranchiennes (énviron amillions d'années), Ces « paléosols rouges », conséquence de leur altération, marquent fortement le paysage des Costières. Ils sont divisés en deux faciès locaux, le gapan (compact et rouge) et le gress caveran (plus meuble, gris rosatre). Le gapan est essentiellement composé de galets, plus ou moins profondément rubéfiés (55 %) et de gravier (30 %). Sa matrice, sablo-limoneuse, comprend en moyenne 25 % d'argile. Le gress caveran est lié, en partie, à un lessivage des argiles de la partie supérieure du caitloutis. Les argiles déplacées forment souvent des accumulations argilleuses bariotées. La forte épaisseur des cailloutis (15m) suggère que cette zone a commencé à s'abaisser au cours de teur accumulation au niveau de la Vistrenque.

D'un point de vue pédologique, ce sont des Fersialsols (sols fersiallitiques), ils sont caractérisés par une couleur rougeatre et se sont constitués sous des climats méditerranéens ou tropicaux. Leur couleur rougeatre provenant de la présence de cristaux de fer est apparue au cours de leurs processus de formation. L'horizon au contact de la roche est aussi plus argileux, très bien structuré, à bonne capacité d'échange et de rétention pour l'eau et les

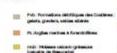
En profondeur, sous la formation Fvb se trouve la couches géologique p1. Ce sont des argiles marines grisâtres composées de nombreux foraminifères (micro-organismes marins) affleurant sur le coteau entre Beaucaire et Bellegarde. Ces argiles sont constituées d'environ 40 % d'illite, 20 % de smectite, 20 % de kaolinite et 20 % de chlorite. Ce faciès Plaisancien est daté du Pliocène (environ 3 millions d'années).

Projet d'extension de la carrière de Beaucaire

### APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

Aptitudes agro-pédologiques du site d'étude

La couche géologique m1b se situant sous la formation Fvb et p1 est affleurante au niveau des carrières de Beaucaire. Ce calcaire très pur « Pierre de Beaucaire » résulte d'une construction algaire, avec de nombreux fossiles (foraminifères, bivalyes). Les calcaires du crétacés formaient au Burdigalien (environ 18 millions d'années), des hauts-fonds et des îles, contre lesquels se sont développés des facies calcaires récifaux et para-récifaux façonnant le calcaire de Beaucaire. Son épaisseur peut atteindre et dépasser 30 m. Selon les usages et les secteurs, ce calcaire pouvant être grèseux est nommé « molasse ».





### Protocole de remise en état RVS

07/03/2023

07/03/2023



### Projet d'extension de la carrière de Beaucaire



### APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

### Expertise viticole et état initial du potentiel

2 échantillons « exploratoires » prélevés le 21/12/22 par RVS sur front frais : pied de poteau

- Hs = 0/40 cm (rouge de surface) et H2 = 40/120 cm (rouge
- Hs Limon argiteux (24% argite) puis Hz argite timoneuse (33%)
- pH alcalins et stables (7,8/7,g), aucun calcaire
- Matière organique en Hs (1,5%) avec bonne dégradabilité (0,75% en Hz)
- . CEC moyennes à fortes , saturées en calcium, avec de bonnes réserves utiles (55 mm sur terre fine)
- Minéraux majeurs ⊕ K Mg/bien présents en Hs mais risque de carence K élevé en Hz
- RAS pour Na, Cu, Mn (à surveiller), Fe, AL
- Une analyse de sol de sol/2022, sur matériau brassé (Hs.+ Hz) donne des tendances analogues au Hz précédent.

### Premiers enseignements a priori

Au vu de ces résultats encore partiels :

- Gérer Ht. spécifiquement des son décapage, pour préserver son potentiel agricole et agronomique, notamment grâce à son équilibre
- Étre vigilant sur conditions d'extraction et réutilisation du substrat rouge, assez argileux et susceptible de compaction, perte de porosité.
- Pas de risque chimique notable (ni acidité, ni toxicité métallique)
- . Gérer la carence structurelle du H2 en potasse, pour la culture vigne

### Premières précautions dans le protocole à élaborer

,			
	w/en	urface c	
н		a lace o	-
Oct			
		_	-
PHI	761 504	East	٩,
		Societ	d
		BODOWS.	

der priti-unant	H1 MD	HO PICLISH
politonian	0.40 mm	40.130 wm
professioner (d.) 100x0-000	501	5000-006
Argile (fee)	340	327
mon time (No.	134	713
e granier (%)	208	143
able for (No)	210	115
k grosser (No	208	200
promote need	Brion argenus	agretnore.ea
Matance	1.7	0.3
Planeth	0.80	0.80
pHess	7.64	7.67
pHIG	6.95	0.96
saine total (field	1	1
Autor (přig)	3.00	0.23
r organisan (No)	HIT	7.8
GN	13	T-28
906 (phg) (90 (phg)	0.09	0.17
00-lyte)	0.27	
do Mel	0.29	0.4
C (Counting)	0.61	16.83
EXERC	8.08	2.98
NACACE.	13.14	11.4
Killing self	1.5	0.78
CWOSE	119.29	111.09
NAME (NO	100	100
Aron grap	0.01	081
accc Ni inter (right)	0.34	0.29
inter install	1.5	0.5
Nh ôthan	1.09	0.91
ICTA (right)	32.79	11.22
Mr (mg/kg)	2	2



### Projet d'extension de la carrière de Beaucaire



### MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

### Protocole pédologique engagé en MC<sub>1</sub>

MCs: Remise en état agricole in situe

Description du protocole de remise en atat	Recommendations étages par étages du néeméragement to ant et de famélionation du sui remarié () anci. Clijectif rectouver les tennes conditions agronomiques pour remettre en production
Reppet of preembule	Les sub originals serost erreits en place d'incérement sur la moine mère palacière sur les zonnes routs sindi que sur une partie de la zone aux lety hai Les pour de sur promodure sud-se les enrelabyées en partie treatificaire maintres endéreurs, les cost originals étants mais mais ce entre en place en contract de la concernet. Le volume de se deglinet disposible permet un secauvement moyen de 2 m sur trensemble des terrasses, afind que la réalization des chaix de reconcriencement avec le bermin naturel.
s condition de décapage déscrit et préparation du de séant servicif les suis préparation du de séant secretif les suis	Analysis des extendigates between the an obscardant of considerations persons on experimental regions extendigates.     Reconsideration in Produce completing, in Produce completing or Produce completing or Produce completing or Produce completing or Consideration or Consideration (Inc. 1997).      Consideration or Consideration (Inc. 1997).      Consideration or Consideration (Inc. 1997).      Consideration Consideration (Inc. 1997).      Consideration Consideration (Inc. 1997).      Consideration Consideration (Inc. 1997).      Consideration Consideration (Inc. 1997).      Proposition de la receive explaine (Inc. 1997).      Proposition de la receive explaine (Inc. 1997).      Consideration de consideration(pippes of consideration).      Consideration de consideration(pippes of consideration).      Consideration de consideration(pippes of consideration).      Consideration de consideration (Inc. 1997).      Consideration de consideration (Inc. 1997
2. Reconstruction des terrains	visibilization de la matricole de service ser place des materiales     Trabelment e futire contra le basanteri sean matricole     Maie en place de datire applicate service fession restroite     Maie en place de datire applicates service fession     Trabelment productive et futilization de frontation de matricole
3 Préparation de la topographie	<ul> <li>Modelskution for its transpagnite jours terif complex due risques de gel et des besoins d'artier faffet « curetta » - Cas des balus à valoriteir?</li> <li>La gestion de persies et des confidence d'acqualitation agricole : Implantation don haites brises verd.</li> </ul>
4. Préparation des sols en surface	Orge sur ex-panierles de vergens timbiliteur du développement d'Avrillante mellant en cones pu/gu/s Couverture des acts impérative pour limiter la exembliste à l'émotion tiebud et volontation économique
5 Restructuration des sols	Analyses out les sais is 10 et 15 et 16 ig ans aprècil. Peurs pals à 10 et 11 eur toute le protendeur experie la fosses par transfered.

Source : Cetiac. RVS en rouge

### Projet d'extension de la carrière de Beaucaire



### MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

### Protocole pédologique engagé en MC<sub>1</sub>

MC1: Remise en état agricole in situe

Risque pédologique La région est considérée comme moyennement sensible à l'érosion éclienne. De plus les épisodes orageux en période estivale induisant de fortes précipitations peuvent favoriser le développement d'une érosion hydrique, causant également une perte irrémédiable de la qualité et du potentiel agronomique des sols (déplacement de l'horizon de surface). Deux types d'érosion existent : l'érosion en nappe (-diffuse) et l'érosion linéaire (-rayines).

Cette sensibilité à l'érosion est d'autant plus important sur sol nu, peu poreux

SUIVI DU PROJET **AGRICOLE** SUR LA DUREE

Suivi des retombées économiques des mesures

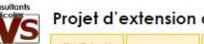
Bilan sanitaire :
- Les photos des cultures précédentes (zone 3c) montrent la présence de ronds de mortalité dans les vergers, ce qui laisse présumer la présence de pourridié (Armillaria mellea). Le championen se nourrit des racines de ligneux, et peut se conserver jusqu'à 6 ans dans les sols exempt de cultures ligneuses. L'arrachage des arbres (cyprès, pêchers déjà arrachés) devra donc être méticuleux sur toutes les zones, pour limiter les risques d'inoculum. - Le court-noué peut également être présent sur la parcelle (plantes hôtes : vigne, arbrés

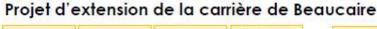
fruitiers, maraichage pleine terre). Limiter les déplacements de terre et mélange des horizons.





To levent exploitation tTt himique tout horizon en To et To: To: To Soot gars apres To Ts-puis en aurface 6-XX seion profondeur identifiée en TSI





Source : Ceties:

4

3

### Protocole de remise en état RVS

07/03/2023 07/03/2023



SUIVI DU

AGRICOLE

**DUREE PAR** 

Suivi des

retombées des mesures

**PROJET** 

SUR LA

RVS

### Projet d'extension de la carrière de Beaucaire

INDICATEURS SUIVIS DE LA METED ET DES CONDITIONS CLIMATIQUES

Ebst initial/ovent chartier

Objectif: comparer la situation originelle et la situation projet d'un point de vue climatique

Méthode : doubler le système expérimentation avec finalation de deux réseaux de stations météo un sur sois non touchés et un station sur terrasses remaniées et/ou à

- Parametres analyses: temperature/ hygrométre/ pluviométrie, les mini mod peuvent augmenter effets cuvette, hygrométries plus élevées en point bas qu'en point haut tolidium),
- Proposition de rejouler sur une station météo deux échelles de mesure : au niveau de la culture (7ocm) et un sous abris à 2m (protocole matéo nomentes)
- Paramètres en option : vent et évapotranspiration



l'évaluation des sols et à la

- peractions de laur evolution sont les sulvants : Réalisation d'un profit
  cultural (voire plusieurs en fonction des hétérogénéris apparentes) per tranche
- Mise en place d'un plan d'échantilionnage afin de réaliser des observations e des analyses de manère pertinente.
- Analyse des échantillors présevés par un laboratoire. Analyses prévues : matière organique (MOI, arole total, capacité d'échange cationique (CEC), étéments mateur (physiologie).



Consultants Viticoles

### PRESENTATION DES PRESTATIONS

www.consultants-viticoles.fr 05.57.64.83.59-06.22.23.18.30

Audits et accompagnements techniques - Agro-pédologie et cartographie -Fertilisation - Entretien des sols - Suivi phytosanitaire- Formations techniques



# Projet d'extension de la carrière de Beaucaire



### INDICATEURS SUIVIS DE LA METEO ET DES CONDITIONS CLIMATIQUES



 -Un enregistre le microclimat sans mouvements de terrain manon, une au nord et une au sud! -Un autre las enregistre avent, pendant et après l'extraction totation métale en bleu-reparties de façon a représenter foutres les tonnes extrates et asset proches des stations.

Cap. deux stations port d'abord placées avent extraction afin d'ennegistrer les paramètres à 10. Au moment de le draction le station en biau sers entrevée et répusée juité après en bas du raius formé dans la sone extrade connégordante. Les stations en vert ne doivent pas être déplacées, elles servent de témoin au niveau du soi intial. Une fois le dispositif validé, demander devis aux fabricants, pour installation sortie d'hiver mans.

Proposition FVS: Selection permi deux fournisseurs de stations météo

ISSA/Assentications/non-approximation

tips://www.composite/trypudamente-connects/

<u>Interconnect</u> places se la charment de mesane a une habber comprise antes un et a fylle afri de catherdre des effects du cale à a une habber du finance pour exter l'interce des le espiration et d'autres destanais sermant à la staffice média connecte del des estates établement à lume distance supplieur à quietre faible habber des attaches entrements à cale de de des de l'entre la une manifer de la public habber de de section de satisfact en entrement à la plus des de l'entre la une l'autre partie de des attaches de l'entre l'ent

thygometric La contribe colt également permettre de verifier di la ctation est trajours positionnes a plat il faut enter la mai a un problème cer il set alons trop tent et un ne sett pas a partir de quand las domnées cont massaless.

Commente faciliarment wide dolt étra place à transi des regards.

### Veille technique et réglementaire

- Conseil stratégique et spécifique
- > Elaboration du programme prévisionnel selon stratégie définie

technique environnementale

- sociétale / réglementaire > 1 visite tous les 15 jours de fin mars à mi-
- août : environ 1h pour 20ha.
- 1 compte-rendu le jour même de la visite avec observations + préconisations.
- 1 bulletin hebdomadaire avec état sanitaire global du réseau RVS.
- > 1 réunion individuelle pour bilan du millésime et préparer le suivant
- 1 matinée technique commune lancement de campagne.

Notre accompagnement

### Suivi phytosanitaire INDEPENDANT

### Cas particulier du suivi à distance :

- Tous les 15 jours, une personne sur place nous envoie
- Ses observations (phéno, maladies, ravageurs)
- le relevé de pluviométrie,
- La traçabilité des traitements depuis le début
- Accès à la station météo si existante ou suivi via plusieurs sites météo.
- Lecture du BSV local.

### → RVS assure

- une préconisation tenant compte de ces informations.
- 2 à 4 visites dans l'année possibles, mixtes phyto/agro.

5

### Protocole de remise en état RVS

07/03/2023

07/03/2023



### Notre accompagnement

### Analyse et gestion des résidus dans les vins

- Anonymat des échantillons par nos
- > Analyses réalisées par le laboratoire Phytocontrol à Nîmes (tarif préférentiel).
- Menu adapté aux méthodes de travail du viticulteur (CMR, désherbage, biocontrôle, bio...).
- Corrélation avec le programme phyto correspondant.



Analyses pouvant faire foi lors de négociations commerciales

Préconisation de stratégies phytosanitaires en conséquence minimisant le risque « résidus »

### Notre accompagnement





### Suivi agronomique

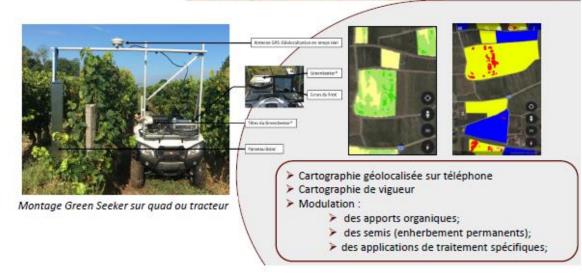
- Une à deux visites minimum dans l'année avec notation comportementale parcellaire : vigueur, stress hydrique, carences, sensibilité parasitaire...
- Analyses de pétioles & sols
- Préconisations fertilisation organique et minérale, stratégies d'entretien du sol, conduite générale et restructuration du vignoble



# Notre accompagnement

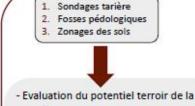
Cartographie de vigueur





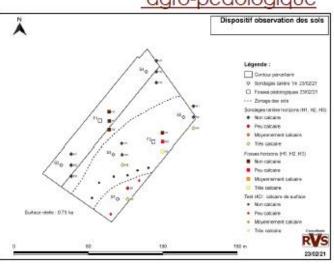
# Notre accompagnement

Expertise agro-pédologique



parcelle

- Edition de préconisations :
  - > Fertilisation
- Matériel végétal adapté (cépage, clone, porte greffe)
  - > Préparation du sol avant plantation
  - Drainage éventuel



### Protocole de remise en état RVS

07/03/2023

07/03/2023

### Notre accompagnement

### Audit agronomique (vigne en place ou plantation)

Exemple de description pour Fosse pédologique



Sable à sable arglieux. Structure prismafique, très compact, asses poreux. Réaction HCI nuite.

H2: 45 à 75 cm : Horizon beige gristite à arangé. Sec à frais. Sable à sable arglieux. Frais à humide.

Sable argileux, Compact. Réaction HCI nulle. Racinaire peu présent Quelques nodules ferro-mangariques. Traces orangées.

### H3: 75 à 120 cm et plus :

Anglie calcaire Pierasité nuile. Structure prismatique, compact, peu

poreux. Réaction HCI forte





### Notre accompagnement

### Agro-écologie et démarches HVE/ QHSE



- Préconisation de couverts végétaux et entretien du sol
- Analyses biologiques du sol (printemps)
- Montage et suivi d'essais terrain, appliqués à la parcelle et répondant à votre problématique





- Accompagnement certifications environnementales (HVE...)
- > Accompagnement et mise à jour des démarches obligatoires (Document Unique, pénibilité, hygiène, HACCP...)
- Audit de conformité (respect cahier des charges AOC)
- Accompagnement technique (audit, conseil et encadrement des équipes de salariés à la vigne et/ou au chai)



RVS intervient tout au long de l'année sur une centaine d'exploitations, en Gironde et départements limitrophes, mais aussi en Val de Loire, Champagne, Angleterre, en autres, ainsi que sur l'ensemble de l'Arc méditerranéen.

### Quelques exemple :

- . Groupe B Magrez, 500 ha dont ses vignobles du Sud Est (Roussillon, Terrasses du Larzac, Pic St loup, Provence)
- · Groupe Crédit Agricole, 300 ha, dont anciennement un Costières de Nîmes
- · 2 exploitations en Provence Fréjus sur 50 ha où RVS est sollicité pour l'accompagnement agronomique, phytosanitaire, et les plantations nouvelles.
- · Ces dernières se voient appliquées un protocole agropédologique tel que celui envisagé, et adapté, pour ce projet GSM.

# SM - Proiet d'extension de carrière - Commune de Beaucaire (30)

# **ANNEXES**

### Avis de l'INAO du 23 mars 2022



La Directrice

Dossier suivi par : Gilles FLUTET Tél. : 04.67.82.16.36 Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

V/Réf: OM-2022-02-71 AIOT 0003703538

N/Réf: GF/ED/LY/33/22

Objet : ICPE-Demande d'extension de l'autorisation

d'exploiter une carrière Commune de Beaucaire La Directrice de l'INAO

à

Madame la Préfète du Gard DREAL Occitanie UID Gard-Lozère Subdivision Carrières 89 rue Weber CS 52002 30907 NIMES CEDEX 2

Montreuil, le 23 mars 2022

Par courrier en date du 8 février 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis au titre de la procédure ICPE, le dossier déposé par la société GSM, relatif à une demande d'extension d'autorisation d'exploiter une carrière d'alluvions anciennes, pour la production de granulats, sur les lieux-dits « Enclos de Forton » et « Cante Perdrix », de la commune de Beaucaire.

La commune de Beaucaire est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées ou Appellations d'Origine Contrôlées (AOP/AOC) « Costières de Nîmes », « Huile d'olive de Nîmes », « Olive de Nîmes » et « Taureau de Camargue ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) viticoles « Coteaux du Pont du Gard », « Gard », « Pays d'Oc », « Terres du Midi » et des IGP « Fraises de Nîmes », « Miel de Provence », « Riz de Camargue », « Thym de Provence » et « Volailles du Languedoc ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La demande portée par la SAS GSM a pour objet principal l'obtention de l'autorisation d'exploiter, pour une durée de 15 ans, un gisement de cailloutis du Villafranchien pour la production de granulats, sur une emprise de 45,8 ha. Le tonnage annuel projeté, pour les produits commercialisés, est en moyenne de 200 000 t avec un maximum à 300 000 t.

Ce projet de carrière constitue une extension vers le sud de la carrière des Ciments Calcia, autorisée pour 30 ans par arrêté préfectoral du 17 décembre 1993, dont l'emprise totalise 214 ha et dont la vocation première est l'extraction de calcaire cimentier. La nappe alluviale de cailloutis villafranchiens qui recouvre ce calcaire, sur 10 à 15 mètres d'épaisseur, fait également partie de l'autorisation d'exploiter, et est assurée par la société GSM (filiale du même groupe que celui auquel est rattachée la société des ciments Calcia). GSM dispose par ailleurs déjà d'une autorisation préfectorale du 16 juillet 1998 pour ses installations de traitement de matériaux au lieu-dit « Clos des Melettes » situé au nord de la carrière des ciments Calcia.

Grâce à ces installations, GSM valorise également des déchets inertes du BTP, d'abord pour leur recyclage, puis, pour fournir du remblai destiné au réaménagement de carrières. Fin 2021, la société GSM a exploité la totalité du gisement villafranchien (dont la production s'élevait à 250 000 tonnes par an en moyenne) sur la totalité du périmètre de la carrière des ciments Calcia, tandis que le gisement en calcaire cimentier reste encore conséquent.

Aussi, pour poursuivre sa production de granulats, la société GSM a identifié au sud de l'actuelle carrière un nouveau gisement. Ce secteur ne présente pas d'intérêt pour l'extraction de calcaire cimentier, seules les alluvions villafranchiennes, d'une épaisseur moyenne de 7 mètres, seraient donc

### INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY TSA 30003 93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE TEL: 01 73 36 38 00 www.isangosv.fr exploitées, uniquement par la société GSM. Cette dernière demande également à poursuivre l'exploitation de ses installations existantes de traitement de matériaux et d'y ajouter une cribleuse mobile destinée à être utilisée quelques mois par an, sur le nouveau site d'extraction.

L'extension de 45,8 ha projetée se situe en intégralité sur un secteur agricole, entièrement classé dans l'aire parcellaire délimitée de l'AOC « Costières de Nîmes ».

Le porteur de projet a considéré, au regard de différents scénarii, cette extension vers le sud comme la moins impactante pour l'agriculture, du fait de l'absence de vignes plantées en droit du site et de la présence de friches agricoles sur une partie du périmètre (l'autre partie étant exploitée en maraichage après avoir porté des vergers).

Pourtant, et bien que cela ne soit pas mis en avant dans l'étude de l'état initial, le site présente un très fort potentiel viticole, valorisable en AOC « Costières de Nîmes », du fait de la nature de des sols, développés sur les alluvions villafranchiennes, des caractéristiques topographiques, de l'étendue de l'espace exploitable, de l'accès à l'irrigation et du dynamisme des structures viticoles à proximité immédiate.

L'absence actuelle de vignes au sein du périmètre du projet s'explique par la rétention foncière liée à la proximité immédiate de la carrière des ciments Calcia en activité, car les viticulteurs de l'AOC « Costières de Nîmes », exploitant à proximité du site, ont tous fait part de leur intérêt pour exploiter ces terres. Des parcelles de vignes en AOC se trouvent d'ailleurs en bordure ouest de l'actuelle carrière et des projets de reconquête viticole sont connus à proximité du site.

Le périmètre de l'extension projetée présente donc d'importants enjeux pour la viticulture en AOC, or le projet soustrairait de façon définitive 45,8 ha de surfaces classées en AOC « Costières de Nîmes », soit 3,6 % de l'aire parcellaire délimitée sur la commune de Beaucaire, ce qui constitue une réduction substantielle des surfaces affectées à cette appellation sur le territoire communal, au sens des articles L112-1-1 et D112-1-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

En effet, même si selon le protocole phasé de remise en état du site, 19 ha sur les 35 ha de la zone d'extraction devraient retrouver une vocation agricole, l'aptitude à produire l'AOC « Costières de Nîmes » sera définitivement perdue sur la totalité des 45.8 ha de l'emprise du projet.

De fait, la spécificité de l'AOC « Costières de Nîmes » reposant essentiellement sur la nature du sol et du sous-sol (en l'espèce les alluvions villafranchiennes), la destruction ou remaniement du sol et le retrait du niveau correspondant aux alluvions villafranchiennes, compensé ou non par l'apport de remblais exogènes, rendent de facto les terrains impropres à la production de l'AOC considérée. Par ailleurs, les 8 ha situés hors de la zone d'extraction présentent une conformation qui ne permet pas d'envisager leur mise en valeur vittoole.

A cette consommation foncière directe générée par le projet, s'ajouterait celle indirecte liée à de la rétention foncière et aux nuisances causées par l'activité d'extraction sur l'espace agricole environnant (notamment l'émission de poussière en période sèche, c'est-à-dire au moment des vendanges et autres récoltes).

De surcroît, la réduction substantielle des surfaces affectées à l'AOC « Costières de Nîmes », causée par le projet, est d'autant plus préjudiciable que l'aire de cette appellation a déjà subi d'importantes amputations et fragmentations liées aux nombreuses extensions urbaines à vocation industrielle, économique ou d'habitat et aux exploitations de carrières autour du périmètre du projet et dans son périmètre élaroi.

Pour preuve, et pour ne rester qu'à proximité immédiate du projet, la carrière « Clments Calcia » a soustrait de façon définitive à l'AOC « Costières de Nîmes » environ 150 ha, auxquels s'ajoutent 24 ha pour la carrière « Lafarge Holcin » (à laquelle est accolé un parc photovoltaïque sur l'ancienne zone d'extraction), 1,5 ha pour la déchèterie, 3,5 ha pour le cimetière et 5 ha pour le circuit de karting. La multiplication de ces aménagements et infrastructures, en plus d'impacter directement le potentiel de production de l'appellation « Costières de Nîmes » portent atteinte à son image en dénaturant les paysages et l'espace rural.

Or, l'AOC « Costières de Nîmes » participe pleinement à l'économie du territoire et les acteurs de cette appellation sont engagés dans des démarches valorisant leurs activités mais aussi le territoire dans son ensemble ; charte paysagère et environnementale, balades vigneronnes, sentiers viticoles, manifestations viticoles...

En conclusion, compte tenu de la réduction substantielle des superficies affectées à l'AOC « Costières de Nîmes » engendrée par le projet sur la commune de Beaucaire et considérant l'effet cumulé des impacts déjà subis par cette AOC sur son aire de production, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

### Engagements et protocoles d'accord

### ATTESTATION DE RETOUR A L'ACTIVITE AGRICOLE A L'ISSUE DE LA CARRIERE

Je soussigné Jocelyn BOBILLO, domicilié Mas de Cante Perdrix, 285 chemin du Mas de Boschet 30300 BEAUCAIRE, atteste par la présente :

- Agir en tant que propriétaire des parcelles cadastrées ZC 24, 25 et 40 sur la commune de Beaucaire,
- Avoir consenti une promesse de convention de foretage à la société GSM sur ces parcelles pour un projet d'exploitation de carrière, qui prévoit la remise en état coordonnée des terrains avec conservation à terme de leur destination agricole,
- Que ces parcelles, une fois exploitées et réaménagées par GSM, seront bien destinées à un usage agricole, avec une remise en culture des terrains. A ce titre, c'est mon fils Mikaël Bobillo, installé en tant qu'agriculteur, qui reprendra la culture des terrains.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à

Le 04\_11\_2021

Monsieur Jocelyn BOBILLO



### PROTOCOLE D'ACCORD

### Entre

**GSM**, Société par Actions Simplifiée au capital de 18 675 840 €, SIREN 572 165 652, RCS Versailles, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400) 4, Place des Saisons – Tour Alto,

Représentée par Madame **Sylvie BERHAULT** en sa qualité de Directeur Général et **Monsieur Jean-Marc NGUYEN**, agissant en qualité de Directeur de Région.

Ci-après dénommée « GSM »

D'une part,

е

Monsieur Xiong LY, domicilié Route de Fourques, 3185A Chemin du Mas Malimbert – 30 300 Beaucaire, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte du GAEC « LA PLAINE AUX LEGUMES », en sa qualité de co-gérant et chef d'exploitation, dont il se porte fort,

### En présence de :

Madame Kaew THANATTIKUN, agissant en qualité de co-gérante et chef d'exploitation du GAEC « LA PLAINE AUX LEGUMES », dont elle se porte-fort pour les besoins de l'article 1 et de l'article 3.

Ci-après dénommé « Monsieur Xiong LY » D'autre part,

GSM et Monsieur Xiong LY sont ci-après désignées collectivement par les « Parties ».

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur Xiong LY bénéficie d'une convention de prêt à usage à titre gracieux accordée par la société CIMENTS CALCIA, propriétaire, en date du 14 mars 2016 et mise à jour le 14 novembre 2016, pour la parcelle n°6 section ZC au lieu-dit « Enclos de Forton » sur la commune de Beaucaire. Cette convention de prêt à usage porte sur une durée d'une année culturale, renouvelable annuellement par tacite reconduction à date du 30 septembre de l'année en cours, pour la culture de légumes (courgettes, haricots verts, petits pois...), en respectant le référentiel de l'agriculture raisonnée (article 5.6 de la convention de prêt à usage).

GSM et CIMENTS CALCIA sont deux filiales appartenant au même Groupe, HeidelbergCement.

GSM développe un projet d'extension de carrière sur des parcelles de la commune de Beaucaire appartenant à la société CIMENTS CALCIA, comprenant la parcelle ZC n°6 objet de la convention de prêt à usage citée ci-avant. Ce projet concerne l'exploitation des matériaux alluvionnaires de surface, au niveau de terrains agricoles cultivés ou en friches. Le projet prévoit une co-activité avec l'agriculture et une remise en

1/

er Tu ng

# SM - Projet d'extension de carrière - Commune de Beaucaire (30)

# **ANNEXES**

### Engagements et protocoles d'accord

état agricole coordonnée des terrains, de façon à limiter l'impact surfacique dans le temps. Il est soumis à Autorisation Environnementale au titre du Code de l'Environnement et à étude préalable agricole.

Dans le cadre de ce projet, une convention a été signé entre GSM et CIMENTS CALCIA le 24 janvier 2022 qui concerne la gestion agricole des terrains appartenant à CIMENTS CALCIA sur la commune de Beaucaire et concernés par le projet de GSM. Par cette convention, CIMENTS CALCIA mandate GSM pour la gestion agricole de ces terrains, depuis le 24 janvier 2022, pendant la durée d'autorisation de la future carrière (15 ans) ainsi que pour une durée maximale de 15 ans après l'obtention du procès-verbal de récolement. Cette convention porte donc sur une durée totale d'un peu plus de 30 ans. Sur cette durée, GSM reprend à son compte la gestion de la convention de prêt à usage signée avec Monsieur Xiong LY. Ce dernier a été informé de ce changement par GSM par courrier du 18 mai 2022.

C'est dans ces conditions que les Parties ont conclu le présent protocole d'accord qui a pour but d'encadrer la co-activité prévue dans le cadre du projet d'extension de carrière de la société GSM avec celle de Monsieur Xiong LY, en lien avec la convention de prêt à usage du 14 novembre 2016, dans le but de permettre à Monsieur Xiong LY de pouvoir organiser son activité de maraichage sur les terrains concernés.

### **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:**

### Article 1 - Mise à disposition des terrains

Il est rappelé que la convention de prêt à usage du 14 novembre 2016 conclue entre CIMENTS CALCIA et Monsieur Xiong LY portant sur la parcelle ZC n°6 est accordée à Monsieur Xiong LY à titre exclusivement personnel.

Monsieur Xiong LY a créé au 1er septembre 2020 le GAEC « LA PLAINE AUX LEGUMES », qui compte 2 associés, à savoir Monsieur Xiong LY et Madame Kaew THANATTIKUN.

Monsieur Xiong LY est autorisé à mettre à disposition la parcelle ZC n°6, objet de la convention de prêt à usage du 14 novembre 2016 au profit du GAEC « LA PLAINE AUX LEGUMES » pour autant que Monsieur Xiong LY ou un de ses enfants détienne au minimum 50 % des droits du GAEC. Si tel n'était plus le cas, la mise à disposition de cette parcelle au profit du GAEC deviendra caduque de plein droit et le GAEC « LA PLAINE AUX LEGUMES » devra cesser de cultiver ladite parcelle, sans recours de quelque manière que ce soit contre CIMENTS CALCIA et/ou GSM, ce dont Monsieur Xiong LY se porte-fort, Monsieur Xiong LY faisant son affaire personnelle de ses relations avec ledit GAEC.

En sa qualité d'intervenante au protocole pour les besoins de cet article, Madame Kaew THANATTIKUN, reconnaît et accepte les dispositions de cet article.

A ce titre, Monsieur Xiong LY fournit à GSM une copie des statuts du GAEC « LA PLAINE AUX LEGUMES ». Il devra informer immédiatement GSM en cas de changement dans la rédaction de ces statuts et notamment en cas de changement dans la répartition des droits des membres.

Monsieur Xiong LY fournit à GSM l'attestation d'assurance du GAEC « LA PLAINE AUX LEGUMES » pour son activité exercée sur les terrains visés par la convention de prêt à usage.

2/5

N

### Article 2 – Usage des terrains

Il est rappelé que la convention de prêt à usage du 14 novembre 2016 précise que les biens prêtés sont utilisés à usage exclusivement de culture de légumes tels que courgettes, haricots verts, petits pois, salades, melons ainsi que des tomates... Monsieur Xiong LY s'étant engagé à viser une meilleure prise en compte de l'environnement et à la mise en œuvre de moyens techniques et de pratiques agricoles conformes aux exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée (article 5.6 de la convention de prêt à usage).

Il est également rappelé que la convention interdit toute construction de quelque nature que ce soit sur les biens prêtés.

Monsieur Xiong LY souhaiterait pouvoir cultiver des fraises sur les biens prêtés. Afin d'être agréable à Monsieur Xiong LY, GSM autorise Monsieur Xiong LY à cultiver également des fraises, à condition que cette culture respecte l'interdiction de construire sur les biens prêtés. Dès lors, cette autorisation est accordée, pour autant qu'elle ne nécessite pas d'installations soumises à permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme (article R.421-9).

Ainsi, seules des structures légères non ancrées au sol et facilement démontables, telles que des tunnels d'une hauteur inférieure à 4 m pourraient être envisagées. Monsieur Xiong LY devra informer préalablement GSM et montrer à GSM les structures qu'il serait susceptible de poser, avant leur mise en place, étant entendu que GSM se réserve le droit de refuser les structures envisagées.

Ces structures, ainsi que tous éléments utilisés pour l'activité agricole (tuyaux d'irrigations, matériel...) devront être impérativement démontés et évacués des biens prêtés, à l'expiration de la convention de prêt à usage, et ce quelle qu'en soit la cause.

Dans l'hypothèse où, pendant la durée du présent protocole, Monsieur Xiong LY souhaiterait pouvoir cultiver des produits, non prévus au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article ou des fruits autres que des fraises visées ci-dessus, il devra obtenir l'accord préalable écrit de GSM, étant notamment entendu que cette culture devra relever d'une culture non pérenne et respecter l'interdiction de construire sur les biens prêtés. Dans ce cas, les Parties procèderont à la signature d'un avenant au présent protocole qui précisera les modalités d'exercice de cette nouvelle culture.

### Article 3 - Projet d'extension de carrière de la société GSM

Le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la demande d'autorisation de carrière de la société GSM est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

GSM informera Monsieur Xiong LY, dans un délai de 6 mois, après l'obtention de l'Autorisation Environnementale d'exploiter la carrière, qui sera délivrée par le Préfet.

De son côté, Monsieur Xiong LY s'engage à ne mettre en œuvre aucune action de quelque nature que ce soit qui pourrait nuire aux intérêts de GSM et de son projet d'extension de carrière.

Le projet de la société GSM prévoit la conservation d'une co-activité avec les agriculteurs en place, et une remise en état agricole cordonnée. Ainsi, l'extraction de la carrière sera réalisée par tranches, avec une surface réduite et a été conçue de manière à n'impacter la parcelle n°6 section ZC qu'au cours de la dernière phase quinquennale.

Aussi, le phasage d'extraction de la carrière prévoit que la parcelle, objet du prêt à usage en date du 14 novembre 2016, ne soient impactée par l'activité carrière qu'à partir de la  $10^{\rm ème}$  année à compter de la mise en exploitation de la carrière.

XL P

3/5

3

### Voir Annexe 1 - Phasage du projet de carrière GSM

GSM s'engage à respecter l'avancée des travaux définis dans le phasage d'extraction du projet de carrière et à ne demander la libération de la parcelle ZC n°6, selon les conditions prévues dans la convention de prêt à usage du 14 novembre 2016, qu'une fois le gisement terminé dans les autres parcelles autorisées en carrière ou si la qualité du gisement devait nécessiter un changement de phasage, afin de satisfaire les besoins des clients de GSM, entraînant une demande de libération différente de ladite parcelle ZC n°6.

Monsieur Xiong LY sera informé régulièrement de l'avancée des travaux d'exploitation de la carrière. En particulier, il sera invité à participer au comité de suivi de la remise en état agricole qui sera créé lors de l'autorisation de la carrière et qui se réunira de façon périodique (environ 1 réunion/an).

Monsieur Xiong LY aura la possibilité, s'il le souhaite, de reporter son activité sur une partie des autres parcelles qui font l'objet de la convention de gestion entre GSM et CIMENTS CALCIA du 24 janvier 2022 (parcelles ZC 2, 44 et 45 sur la commune de Beaucaire), qui auront été exploitées et réaménagées par GSM. Monsieur Xiong LY pourra suivre la remise en état agricole de ces terrains dans le cadre de sa participation au comité de suivi. Une nouvelle convention de prêt à usage à titre gracieux portant sur ces nouvelles parcelles sera établie pour la remise en culture de ces terrains, une fois leur réaménagement réalisé et le procès-verbal de récolement obtenu par GSM. Cette nouvelle convention sera conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par période de 3 ans, sans que cette durée ne puisse excéder la durée de la convention signée entre GSM et CIMENTS CALCIA le 24 janvier 2022 visée dans le préambule.

Cette nouvelle convention sera établie au profit de Monsieur Xiong LY et comprendra l'autorisation de la mise à la disposition du GAEC « LA PLAINE AUX LEGUMES », pour autant que Monsieur Xiong LY ou un de ses enfants détienne au minimum 50 % des droits du GAEC.

Si tel n'était plus le cas, la mise à disposition de ces parcelles au profit du GAEC deviendra caduque de plein droit et le GAEC « LA PLAINE AUX LEGUMES » devra cesser de cultiver lesdites parcelles, sans recours de quelque manière que ce soit contre CIMENTS CALCIA et/ou GSM, ce dont Monsieur Xiong LY se porte-fort, Monsieur Xiong LY faisant son affaire personnelle de ses relations avec ledit GAEC.

En sa qualité d'intervenante au protocole pour les besoins de cet article, Madame Kaew THANATTIKUN, reconnaît et accepte les dispositions de cet article.

### Article 4 - Durée du présent protocole d'accord

Le présent protocole d'accord est valable sur la durée de la convention de gestion agricole signée entre GSM et CIMENTS CALCIA le 24 janvier 2022, c'est-à-dire dès le 24 janvier 2022 et sur la durée d'autorisation de la future carrière (15 ans) ainsi que pour une durée maximale de 15 ans après l'obtention du procès-verbal de récolement.

### Article 5 - Résiliation

En cas de non-respect du présent protocole d'accord, celui-ci pourra être dénoncé, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune autre démarche supplémentaire, judiciaire ou autre, ne sera nécessaire pour que cette résiliation de plein droit prenne effet.

A la date d'effet de résiliation, un état de situation sera dressé contradictoirement. Si la partie défaillante refuse de participer à l'établissement de cet état, celui-ci sera dressé en son absence. Ledit état de situation sera réputé contradictoire.

4/5



### Article 6 - Droit applicable et règlement des différends

Le présent protocole d'accord est soumis au droit français et à la langue française.

Faute d'avoir pu régler amiablement leur différend, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.

Document de 5 pages et 1 annexe, Fait en deux exemplaires originaux à Beaucaire le 25/10/2022

Monsieur Xiong LY1

lu et approuve

Madame Kaew THANATTIKUN<sup>1</sup>

Sylvie BERHAULT<sup>1</sup> Directeur Général

Jean-Marc NGUYEN1 Directeur de Région

lu et approve

1: Faire figurer la mention "Lu et approuvé" ainsi que la signature

5/5